

Embargo du Canada sur les exportations vers l'Argentine

Le gouvernement a décidé d'interdire jusqu'à nouvel ordre toute importation de produits argentins et de ne fournir aucun crédit à l'exportation pour de nouvelles transactions avec l'Argentine.

Le ministre d'État aux Relations extérieures, M. Pierre De Bané, a annoncé, le 12 avril, au nom du gouvernement, ces mesures qui font suite à la décision prise la semaine d'avant d'imposer un embargo sur toute exportation d'équipement militaire à l'Argentine.

M. De Bané a expliqué qu'en adoptant ces mesures, le gouvernement voulait surtout contribuer à assurer le respect de la Charte des Nations Unies et de la règle de droit, étant convaincu que la force ne devrait pas être utilisée pour régler des différends territoriaux.

Il s'ensuit que le gouvernement souhaite vivement encourager des mesures visant le dénouement du différend entre l'Argentine et la Grande-Bretagne au sujet des îles Malouines (Falkland), par le biais d'une solution pacifique et négociée.

Matériel canadien pour la construction de routes en Indonésie

La Corporation commerciale canadienne (CCC) a accordé 40 contrats à 23 fournisseurs canadiens de matériel de construction de routes, au nom du gouvernement de la République d'Indonésie, a annoncé dernièrement le ministre d'État au Commerce international, M. Ed Lumley.

Dans le cadre de la transaction, l'Indonésie a reçu un prêt de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le matériel, qui comprend grues, camions, chargeuses, rouleaux-compresseurs, compresseurs, perceuses, usines de concassage des pierres et de l'asphalte, instruments et outils d'essai, servira à la construction de quelque 200 kilomètres de route entre les villes de Banda Aceh et Meulaboh, sur la côte nord-ouest de Sumatra.

La Corporation commerciale canadienne passe des contrats avec des gouvernements étrangers et des agences internationales au nom des fournisseurs canadiens de biens et de services. L'an dernier, la CCC a effectué des ventes dépassant \$550 millions. Ces transactions ont touché 435 compagnies et plus de 50 agences internationales et clients étrangers.

Bilan positif de la coopération canado-algérienne

Les travaux de la Deuxième Session de la Commission intergouvernementale canado-algérienne ont permis de constater un accroissement de la coopération entre le Canada et l'Algérie et une volonté commune d'en préciser davantage les objectifs dans les secteurs de l'économie et de la coopération technique, cela, afin de réaliser des progrès encore plus substantiels dans l'intérêt mutuel des deux pays.

La réunion a eu lieu à Alger du 19 au 21 avril. Le ministre d'État aux Relations extérieures, M. Pierre De Bané, dirigeait la délégation canadienne, tandis que le ministre du Commerce, M. Abdelaziz Khellef, et le secrétaire d'État au Commerce extérieur, M. Ali Oubouzar, dirigeaient la délégation algérienne.

Des résultats concrets

Les deux délégations se sont félicitées du recours à la formule des accords sectoriels de gouvernement à gouvernement. Elles ont noté avec satisfaction la conclusion d'une première entente de ce genre pour la construction et l'équipement de 35 centres de formation professionnelle et les négociations actuelles d'une entente semblable dans le secteur du tourisme. On s'est également réjoui de la conclusion de contrats importants pluriannuels touchant la vente de blé, de colza et de lait à l'Algérie.

En conclusion, les deux délégations ont décidé qu'il fallait encourager le recours à cette formule pour différents sec-

teurs d'activités.

C'est aussi avec satisfaction que les deux délégations ont noté le grand nombre de missions échangées au cours de la dernière année, et elles ont exprimé le souhait que ce flux d'échanges se continue.

Les deux délégations ont porté leur attention sur la complémentarité existant entre les secteurs prioritaires du Plan quinquennal algérien et les domaines de pointe de l'industrie canadienne: les transports, la construction et l'habitation, l'hydraulique, les télécommunications, l'agriculture et le tourisme, notamment.

Enfin, les travaux de la Commission ont permis de souligner l'importance d'accorder une attention particulière aux besoins en matière de formation. A cet effet, elles ont procédé à l'examen d'un projet d'accord de coopération technique et elles se sont entendues sur les principes et objectifs le régissant.

Rencontres officielles

Durant son séjour en Algérie, M. De Bané s'est entretenu avec le premier ministre, M. Mohamed Abdelghani, avec le président de l'Assemblée nationale populaire, M. Rabah Bitat, et avec plusieurs autres ministres algériens. Il a, par ailleurs, visité plusieurs réalisations confiées à des entreprises canadiennes, dont l'Institut supérieur maritime et les constructions domiciliaires de la société Treco, en banlieue d'Alger.



Immeubles en construction dans la banlieue d'Alger, selon un nouveau système mis au point par Treco. Des modules d'acier, dans lesquels on a centralisé les cuisines et salles de bain, ainsi que les réseaux d'électricité, de plomberie et de ventilation de deux unités de logement, forment le noyau central. On les installe les uns sur les autres, tels qu'illustré sur la photographie. Les autres étapes de la construction sont effectuées de façon conventionnelle.